

## Questions les plus fréquentes concernant la facturation selon le TARMED du matériel et du matériel à usage courant

(état septembre 2009)

### Liste actuelle du matériel à usage courant / matériel

#### 1. Où peut-on trouver une liste actuelle complète et officielle du matériel à usage courant (prix inclus) sur internet?

*Il n'existe aucune liste de ce genre, ni sur internet ni ailleurs.*

#### 2. Peut-on trouver sur internet une version actuelle et officielle de la Liste des moyens et appareils?

*Vous pouvez la télécharger à l'adresse suivante: [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) Thèmes / Assurance-maladie / Tarifs et prix / Liste des moyens et appareils (LiMA)*

### Facturation du matériel à usage courant dans le cadre d'un traitement médical

#### 3. Le matériel à usage courant (y c. les implants) peut-il, en vertu du TARMED, être facturé à la charge du répondant des frais?

*Oui et non. Selon l'interprétation générale 20 (IG-20) «Matériel à usage courant et implants» (TARMED), le matériel à usage courant peut-être facturé séparément, pour autant que le prix d'achat dépasse*

*Fr. 3.- par pièce (TVA comprise).*

*En revanche, le matériel à usage courant dont le prix d'achat est inférieur à Fr. 3.- est en partie rémunéré via la prestation technique (PT) des actes médicaux facturés selon le TARMED et ne peut pas être facturé séparément (cf. IG-42 «Prestation technique»).*

#### 4. Quel prix est-on en droit de facturer selon le TARMED à la charge du répondant des frais pour le matériel à usage courant?

*Selon l'interprétation générale IG-20 «Matériel à usage courant et implants», le matériel à usage courant est à facturer au prix coûtant (c'est-à-dire le prix unitaire pratiqué en fonction de la quantité annuelle) auquel vient s'ajouter une majoration de 10%.*

**5. En ce qui concerne le matériel à usage courant figurant dans la Liste des moyens et appareils (LiMa, annexe 2, OPAS), quel est le prix qui peut être facturé à la charge du répondant des frais?**

*Selon l'interprétation générale IG-20 «Matériel à usage courant et implants» (TARMED), le matériel à usage courant figurant dans la LiMA ou dans des conventions, peut être facturé au maximum selon le prix indiqué.*

**6. Les instruments réutilisables peuvent-ils être considérés comme matériel à usage courant et facturés séparément selon le TARMED à la charge du répondant des frais?**

*Non. Selon l'interprétation générale IG-20 «Matériel à usage courant et implants» (TARMED), les instruments réutilisables (y c. les fixateurs externes) ne peuvent pas être facturés en tant que matériel à usage courant, car ils sont déjà pris en compte dans les prestations médicales facturées en vertu du TARMED.*

### **Indemnisation du matériel remis au patient**

**7. Le matériel remis au patient peut-il être facturé selon le TARMED à la charge du répondant des frais?**

*Le matériel remis au patient après la consultation ne peut être facturé séparément à la charge du répondant des frais que s'il figure dans la Liste des moyens et appareils (LiMA).*

**Attention!** *Les prix qui figurent dans la LiMa sont des prix maximaux (TVA comprise). Si le prix d'achat est inférieur à celui indiqué dans la LiMa, le montant qui y figure est la somme maximale pouvant être facturée. Si le prix d'achat (TVA comprise) du matériel est supérieur à celui indiqué dans la LiMA, la différence de prix, entre le prix d'achat (TVA comprise) et le prix figurant dans la LiMA, n'est plus une prestation obligatoirement prise en charge par la LAMal. Cette différence peut être facturée au patient, dans la mesure où il est clairement indiqué qu'il s'agit d'une prestation non prise en charge par la LAMal et qu'elle figure sur une facture séparée (art. 59, al. 3, OAMal). Cette disposition particulière est la seule exception à l'article 44, al. 1, LAMal concernant la protection tarifaire.*

### **Informations complémentaires**

- Par téléphone: ligne d'assistance TARMED – Tél. 0900 340 340 (tarif local) – lundi et mercredi de 09h00 à 12h00

- Par courrier électronique à [tarife@fmh.ch](mailto:tarife@fmh.ch) (veuillez indiquer votre numéro de téléphone de sorte que nous puissions vous rappeler le cas échéant. Merci.)